



RCS : RENNES

Code greffe : 3501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 01129

Numéro SIREN : 453 645 251

Nom ou dénomination : F.F.R

Ce dépôt a été enregistré le 20/12/2012 sous le numéro de dépôt 3212077

3212077

F.F.R.

Société par Actions Simplifiée au capital de 238.174.673 euros
Siège social : 6, rue de Châtillon – La Rigourdière à CESSON-SÉVIGNÉ (35510)
453.645.251 RCS RENNES

EXTRAIT DE L'ACTE UNANIME DES ASSOCIÉS EN DATE DU 7 SEPTEMBRE 2012 À SAINT-MALO (35)

Il résulte de l'acte sous seings privés en date à SAINT-MALO (35) du 7 septembre 2012 que les sept associés de la Société dénommée F.F.R. ci-avant identifiée, ont décidé d'exprimer ce qui suit, conformément aux dispositions de l'article 20.4 §-d des statuts de ladite Société :

Début de l'extrait

[...]

« Les sept associés liés par le pacte social :

- rappellent qu'ils ont unanimement décidé de nommer à compter du **1^{er} septembre 2012** et pour la durée du mandat du Président de la Société, **Madame Mélanie Christiane Gisèle TREMEAUD, née ROULLEAU née le 23 octobre 1975 à RENNES (35) et demeurant 7, allée du Four Aubin à CHARTRES-DE-BRETAGNE (35131)** en qualité de Directeur Général de la Société,
- et matérialisent leur décision au terme du présent acte.

Les associés précisent qu'il résulte de cette décision de nomination que :

- Madame Mélanie TREMEAUD dispose des pouvoirs les plus étendus qui lui sont reconnus par les dispositions statutaires en leur article 15 et notamment celui de représenter la Société à l'égard des tiers, et ce sans limitation,
- [...].

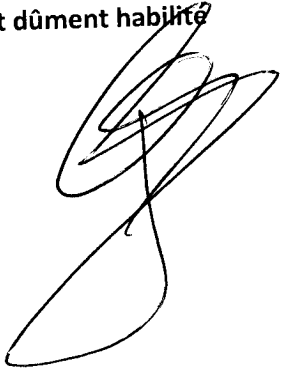
Les associés délèguent enfin tous pouvoirs :

- au Président de la Société pour établir et signer tout extrait des présentes décisions en vue de tout dépôt,
- et au Président de la Société comme à tout mandataire de son choix auquel il aura donné pouvoir et qui sera porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet de procéder ou faire procéder aux formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra. »

Fin de l'extrait

« *Pour extrait certifié conforme* »

Christian ROULLEAU, Président dûment habilité



20 DEC 2012
2012 B1129